



RÉGLEMENT DE LA COMPÉTITION

« Avenir U11 LIGUE »

I) COMPOSITION DES EQUIPES

1. Catégories :

Compétition U11

Chaque **équipe de Club** se compose obligatoirement de **quatre joueurs minimum** et **huit joueurs maximum** pour chaque rencontre et ce pour **L'ENSEMBLE DES POULES.**

2. Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U11 ou dans la catégorie U9 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la F.F.B.B.
3. L'entraîneur inscrit sur la feuille de match devra lui aussi être licencié auprès de la F.F.B.B. et avoir pris connaissance du règlement sportif de la compétition U11 du Comité Territorial 10/52.

Rappel : Il faut être majeur ou accompagné par une personne majeure licenciée pour encadrer une équipe de jeunes.

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement.

4. **Le trombinoscope devra être présentée obligatoirement pour l'ensemble des poules** aux officiels ou personnes assurant la fonction d'officiels durant la rencontre.
5. Les équipes peuvent être mixtes sauf pour la poule féminine 100% fille.

II) TERRAIN - PANNEAUX - BALLONS

1. Un ballon de mini-basket (ballon n°5).
2. L'aire de jeu aura les dimensions normales d'un terrain de basket-ball et sera équipée de panneaux de mini-basket (anneaux à 2,60 m du sol).
3. Dans tous les cas, on s'assurera que la ligne des lancers-francs est à 4 m de la verticale du panneau. En cas de besoin, on matérialisera cette ligne à l'aide d'une bande adhésive

III) LES RÈGLES

1. Les rencontres se déroulent en opposant 4 joueurs de chaque équipe : 4 contre 4 **obligatoirement** pour l'ensemble des poules de la compétition U11.
2. Toutes les formes de défense sont possibles (tout terrain et demi-terrain). Seule la **défense regroupée** sous le panier **et la défense de zone** sont interdites.

Si toutefois une rencontre présente un écart très important, il convient que l'entraîneur de l'équipe dominante sollicite son équipe à se replier sur la 2^{ème} moitié de terrain afin de faciliter la montée de balle adverse.

3. La rencontre se déroule en 5 périodes de jeu de 5 minutes, le changement de côté s'effectuant à la fin de la deuxième période.
4. Au cours des **quatre** premières périodes, tous les joueurs doivent avoir participé au jeu pendant deux périodes complètes.
5. Les quatre premières périodes se déroulent sans changement de joueur dans l'idéal cependant **un unique** changement pourra être autorisé en cas de problèmes physique ou comportemental d'un joueur ; les changements **sont possibles et libres** au cours de la 5^{ème} période.

L'objectif de cette règle est que chaque enfant puisse s'exprimer sur le terrain à travers un temps de jeu minimum

« Temps de jeu maximum = Progression optimum »

« Du temps de jeu pour tous »

6. Chaque équipe pourra demander **3** temps mort, 1 sur les périodes 1 ou 2, 1 sur les périodes 3 ou 4 et 1 sur la période 5. Les temps morts non utilisés ne pourront être conservés pour les périodes suivantes.
7. Un joueur qui fera Quatre (4) fautes personnelles sera éliminé de la rencontre.
8. Si un joueur est blessé ou sorti pour 4 fautes, la période de jeu sera comptabilisée pour lui et également pour son remplaçant.
9. Toutes les fautes sur tir seront sanctionnées par un, deux ou trois lancers-francs, en fonction de la réussite ou non du panier.
10. Les fautes d'équipe ne sont pas prises en compte.
11. Les règles des 3", des 5" et des 8" ainsi que le retour en zone sont prises en compte, par contre la règle des 24" ne s'applique pas. Ces règles seront imposées en Poule confirmée (appelée Poule A & B) et à adapter en fonction de l'état d'esprit de la rencontre dans toutes les poules de développement (appelées C et D).
12. Le panier à trois points est possible (ligne pleine)
13. Un panier inscrit involontairement contre son camp sera considéré comme une « erreur de jeu » (violation) et donc ne sera pas validé. Comme réparation, la balle sera rendue à l'équipe adverse.
14. La pose et l'utilisation de toute « forme d'écran » est interdite : écran porteur et non porteur dans le jeu ainsi que sur les remises en jeu côté et en ligne de fond.
15. Pour les poules confirmés (A & B), une configuration de match similaire à la compétition U13 (feuille de marque classique) sera utilisée. Par conséquent la marque courante sera nécessaire, les scores ne reviendront donc pas à zéro à la fin de chaque période.
16. Pour les poules développement (C & D), la feuille de marque spéciale U11 est maintenue. Il sera donc toujours demandé de revenir à zéro à la fin de chaque période puis comptabilisation des points à la suite des gains ou non de ces dernières.
17. La formule de championnat sera décidée à l'issu du l'OPEN.
18. Le retour des feuilles de marque au Comité est **OBLIGATOIRE** et à faire **AVANT LE MERCREDI SUIVANT** la rencontre (sous peine de pénalité financière 10€).

IV) TEMPS DE JEU – PROLONGATION

1. Le jeu se déroulera en temps réel (temps décompté).
2. En U11 la rencontre se compose de 5 périodes de 5 minutes, avec une durée des intervalles de 2 minutes entre chaque période et on change de coté à la fin de la 2^{ème} période (pas de mi-temps).
3. **En cas d'égalité lors d'un match de la poule A ou B, à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de jeu de 2 minutes avec un temps mort par équipe et des changements possibles sera jouée. Si le résultat est toujours de parité à l'issue de la prolongation, le jeu reprend et s'arrête au premier point marqué par une équipe.**
4. En cas de **prolongation dans la poule A ou B**, tous les joueurs, à moins qu'ils ne soient sortis pour 4 **fautes**, seront **autorisés à entrer en jeu**, quel que soit le nombre **de périodes jouées précédemment**.
5. **Pour les poules C et D, le résultat nul est autorisé. Il n'y aura donc jamais de prolongation.**

RAPPEL : La prolongation est la continuité de la 5^{ème} période.

Le résultat devra être enregistré par le Comité Territorial Aube Haute Marne de Basket-Ball après vérification et validation des feuilles de match qui devront être transmises (sous peine de pénalités financières) au plus tard le Mercredi midi suivant la rencontre.

Il sera observé de près le bon déroulement du format de match (les 5 quarts-temps) ainsi que le respect des entrées en jeu.

VI) GRILLE D'ENTRÉE EN JEU

1. EXEMPLE À 6 JOUEURS

PÉRIODES IMPOSÉES					PÉRIODE LIBRE
joueur(e)s	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x		x	x	?
2	x		x		?
3	x	x		x	?
4	x	x		x	?
5		x	x	x	?
6		x	x		?

NB : 2 périodes complètes par joueur sur les 4 premières périodes **obligatoires**, la dernière période est libre. On joue 10 minutes minimum et de 15 à 20 minutes maximum

2. EXEMPLE À 7 JOUEURS

PÉRIODES IMPOSÉES					PÉRIODE LIBRE
joueur(e)s	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x		x	x	?
2	x		x	x	?
3	x			x	?
4	x	x			?
5		x	x		?
6		x	x		?
7		x		x	?

NB : 2 périodes complètes par joueur sur les 4 premières périodes **obligatoires**, la dernière est libre.

On joue 10 minutes minimum et de 15 à 20 minutes maximum

Ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite.

3. EXEMPLE À 8 JOUEURS

PÉRIODES IMPOSÉES					PÉRIODE LIBRE
joueur(e)s	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x		x		?
2	x		x		?
3	x			x	?
4	x			x	?
5		x	x		?
6		x	x		?
7		x		x	?
8		x		x	?

NB : 2 périodes complètes par joueur sur les 4 premières périodes **obligatoires**, la dernière est libre.

On joue 10 minutes minimum et de 15 à 20 minutes maximum

Ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite.

Ces tableaux ne sont qu'un support pour aider les coachs lors de leurs rencontres du week-end à planifier les entrées en jeu de leurs joueurs ou joueuses. Il ne s'agit en rien d'une obligation à reproduire les tableaux ci-dessus.

VII) CONTESTATION – LITIGES – JURY

1. Il n'y a pas de réclamation en mini – basket. Il est demandé à chaque dirigeant de faire preuve de la plus grande sportivité.
2. Il n'y a pas non plus de faute antisportive ni de faute technique, ni de faute disqualifiante ; toute attitude antisportive de la part d'un joueur devra être plutôt traitée sur un principe éducatif que sur une sanction. En réparation, le ballon sera donné à l'équipe adverse.
3. Il reste possible de sanctionner un entraîneur n'ayant pas une attitude sportive d'une faute technique, réparée comme il se doit (cf. : code de jeu).

VII) FORMULE DE LA COMPÉTITION U11

a. Étape 1 : L'Open U11

1. Un Open U11 regroupant toutes les équipes engagées sera organisé avant le début de la compétition.
2. L'objectif de cet Open est de permettre à la commission technique, l'élaboration des poules de niveau.
3. À l'issue de cet Open les poules de niveau seront communiquées aux clubs.
4. Chaque club doit produire une liste nominative pour chaque équipe engagée.
 - Pour les clubs engageant une seule équipe, cette liste nominative pourra compter un maximum de 15 licenciés
 - Pour les clubs engageant plusieurs équipes, cette liste nominative pourra compter un maximum de 10 licenciés.
5. La liste nominative restera identique pour le reste de la saison. Pour chaque rencontre l'équipe pourra convoquer 4 joueurs minimum et 8 joueurs maximum.
6. Pour les clubs ayant plus d'une équipe engagée en U11, il est demandé de composer les équipes en fonction du niveau (l'équipe 1 étant la plus forte).
7. La formule de championnat et composition des poules sera décidée à l'issue de l'OPEN.

b. Étape 2 : L'Avenir U11 Ligue

1. Une 1^{ère} phase de matchs aller/retour sera mise en place pour chaque poule de niveau. Elle s'appellera la Phase 1.
2. La Phase 1 sera composée de la Poule A / Poule B / Poule C / Poule D.
3. Pour la poule féminine, elle regroupera les 6 équipes, match aller-retour. Une phase finale pourra être déterminée par la commission minibasket.
4. Chaque club doit respecter la liste nominative fournie lors de l'OPEN :
 - Pour les clubs engageant une seule équipe, cette liste nominative pourra compter un maximum de 15 licenciés
 - Pour les clubs engageant plusieurs équipes, cette liste nominative pourra compter un maximum de 10 licenciés.
5. La liste nominative restera identique pour le reste de la saison. Pour chaque rencontre l'équipe pourra convoquer 4 joueurs minimum et 8 joueurs maximum.
6. Pour rappel la composition d'une poule n'est pas en lien avec le sexe ou la situation géographique d'une équipe.
7. Pour les clubs ayant plus d'une équipe engagée en U11, il est demandé de composer les équipes en fonction du niveau

(l'équipe 1 étant la plus forte).

8. Le transfert d'un ou plusieurs joueurs est impossible durant le déroulement d'une phase.
Toutefois, le Comité Territorial laisse la possibilité de modifier la liste d'une équipe au terme de la fin de la phase 1 (avant le début de la phase 2) uniquement en cas de mouvement ascendant en cas de progression, sous réserve de validation de la commission technique.
9. L'intégration dans une liste d'un(e) jeune arrivé(e) au club en cours de saison est possible. Le club devra informer le Comité avant la première participation à une rencontre.
10. Une deuxième phase de matchs aller/retour sera mise en place pour chaque poule de niveau, reprenant à l'identique la Phase 1. Elle s'appellera la Phase 2 (uniquement pour les poules A / B / C / D)
11. La commission technique pourra intervenir dans la composition des poules en cas de nécessité. Un club qui souhaiterait engager une équipe supplémentaire pourra le faire à l'occasion de la phase 2.
12. **A l'issue de la phase 1, les 2 derniers de la poule A intégreront la poule B, tandis que les 2 premiers de la poule B accéderont à la poule A. De la même manière les 2 derniers de la poule C intégreront la poule D et les 2 premiers de la poule D accéderont à la poule C.**

La commission technique se réserve la possibilité de faire monter ou descendre une équipe dans le but d'homogénéiser le niveau des poules.

c. Étape 3 : Phase Finale

Cette dernière phase sera déterminée par la commission minibasket en concertation avec les représentants de clubs.

Les clubs seront informés dès la formule choisie au cours de la phase 2.

viii) OBJECTIF FORMATION

a. Récompense au(x) coach(s) U11 de l'année

Au terme du final four de l'Avenir U11 Ligue, la commission technique territoriale, récompensera sous forme de dotation spécifique coach, le ou les entraîneurs proposant les contenus techniques individuels et collectifs s'approchant au plus près des directives fédérales :

Entre autres :

- Le spacing
- L'ambidextrie
- L'agressivité dans le dribble
- La maîtrise de la pose appuis et de l'utilisation de la bonne main lors des tirs en course
- La volonté de relancer vers l'avant
- La gestion d'un surnombre simple (exemple : 2C1 = fixer passer)
- La capacité à s'arrêter
- Le jeu de passe désaxé

L'attitude et le fair-play des entraîneurs, des parents et des enfants seront observés.

b. Dossier pour les parents U11

Le Comité Territorial mettra à disposition des entraîneurs un dossier d'accompagnement pour les parents de jeunes sportifs. Celui-ci mettra en avant des conseils permettant le bon déroulement de la compétition durant les phases et également pendant le Final Four de l'Avenir U11 Ligue.